

situation. Il a énuméré les divers aspects de la défense nationale qui exigent notre attention. Il a présenté ce que j'appellerais un dossier de procédure. Mon discours traite peut-être de tout, mais c'est ainsi que j'aime exposer les choses. Le député de Qu'Appelle a bien analysé la situation. Il a traité de la défense du Canada, de nos engagements internationaux à l'égard de l'OTAN et du NORAD et de notre rôle dans les forces de maintien de la paix dans le monde entier.

D'autres députés de ce côté-ci ont relevé les témoignages rendus devant le comité. Je n'ai pas l'intention de m'y arrêter. A mon sens, les dépositions de témoins aussi distingués que le général Moncel ont fait ressortir que notre rôle, une fois nos forces unifiées, devra se limiter au maintien de la paix. Nous savons que les principes du NORAD et de l'OTAN seront probablement renouvelés en 1968 ou 1969.

● (5.00 p.m.)

Je le répète, nous ne pouvons pas revenir en arrière. Il faut, selon moi, nous arrêter et hésiter maintenant, pour nous demander quel sera notre rôle sur le plan international, puis adapter notre défense à ce rôle. La politique du Nouveau parti démocratique, évidemment, est une politique de maintien de la paix. Je vois le député de Kootenay-Ouest assis là-bas. Le général Moncel a dit en effet que nos forces de défense, si l'unification a lieu, auront pour seul rôle le maintien de la paix.

M. Herridge: C'est exact.

M. MacEwan: J'ai dit que je n'aborderais pas en détail la question des témoignages déposés devant le comité et je n'ai pas l'intention de le faire. Cependant, il y a une question soulevée par l'amiral Rayner, dont j'aimerais parler. Il s'agit d'une question très importante, en particulier pour des régions telles que la mienne, sur le littoral de l'Atlantique. Voici ce que dit l'amiral Rayner, comme en fait foi la page 2006 des *Procès-verbaux et témoignages*—fascicule 31—du comité permanent de la défense nationale dans sa séance du 13 mars 1967:

Le ministre a occupé son poste en avril 1963. Voici ce qui s'est passé dans la marine depuis ce temps:

a) Ses effectifs ont diminué de près de 4,000 hommes.

b) Le nombre de navires en état de combattre a été réduit de 64, en juillet 1963, à 34 en juillet 1966. Maintenant, en 1967, on nous apprend qu'il ne reste plus que 28 navires dont seulement 16 sont immédiatement disponibles.

[M. MacEwan.]

Abordant ensuite la question des officiers expérimentés mis prématurément à la retraite, il poursuit en ces termes:

Près de trois années se sont écoulées, mais rien de neuf ni de substantiel ne semble avoir été ajouté au programme d'équipement naval, sauf pour ce qui est de la propulsion au moyen de turbines à gaz dans les destroyers munis d'hélicoptères. Tous les postes principaux étaient ou bien en voie d'exécution ou bien au stade des plans avant que le ministre actuel occupe son poste. Au moins trois années ont été perdues dans le programme de remplacement des navires et chaque nouveau jour qui s'écoule sans que les destroyers munis d'hélicoptères soient commandés, augmente l'écart.

La semaine dernière, j'ai demandé des explication au ministre sur ce point. Il m'a répondu qu'il croyait que l'on procéderait à une adjudication en mars. Le ministre n'a pas certifié que cette adjudication aurait lieu, mais il le pensait. Il dit maintenant qu'elle aura lieu plus tard dans l'année. Il y a dans le *Chronicle Herald* du 16 mars 1967 un article intitulé: «Doutes irritants».

L'hon. M. Hellyer: Dans quel journal?

M. MacEwan: Le *Chronicle Herald*.

L'hon. M. Hellyer: C'est le seul journal.

M. MacEwan: Le ministre dit que c'est le seul journal. J'en citerai un autre dans un instant. Voici cet article:

En dépit des protestations du ministre de la Défense nationale, M. Hellyer, les doutes subsistent quant à savoir si le rôle de défense anti-sous-marine de la Marine royale canadienne sera maintenu ou renforcé, aux termes du programme d'unification du ministère de la Défense nationale.

Le dernier en date à émettre des doutes à ce sujet est le capitaine P. B. Ryan, de la Marine américaine, ancien attaché naval à Ottawa, qui a rédigé un article dans lequel il demande si le ministre et ses aides «comptent sur la Marine américaine pour assumer la charge des opérations de défense anti-sous-marine, pour les deux pays en cas de guerre?» Il est probable que le capitaine Ryan craint que l'importance plus grande accordée, à l'avenir, aux opérations de maintien de la paix n'ait pour conséquence possible de limiter le rôle de la marine canadienne au transport des troupes.

L'article fait remarquer que le ministre a nié cette possibilité. Il poursuit en ces termes:

Pourquoi, a-t-il demandé,...

Il s'agit du ministre.

...le gouvernement continuerait-il son programme d'acquisition de matériel de guerre, y compris l'achat de destroyers et de sous-marins, si c'était là sa seule intention?

Ce qui permet des doutes semblables à ceux du capitaine Ryan, c'est que le programme de remplacement des navires destinés à la lutte anti-sous-marine de la marine semble être un programme qui ne réussira qu'à relever l'âge moyen des navires de la flotte et, partant, provoquera leur diminution numérique. En résumé, on n'envisage pas l'achat de nouveaux navires en nombre suffisant pour garder à la flotte sa puissance actuelle, déjà réduite.